

---

## INFORMATION QUANT AU TARIF DES ACTES NOTARIES

---

*Les actes notariés sont tarifés comme suit*

### CONCERNANT LES ACTES SOUMIS A DES EMOLUMENTS TARIFES

*La rémunération de la prestation effectuée par l'office sera établie en conformité avec les textes portant tarifs des notaires (arrêté du 26 Février 2016). Il est prévu selon le cas un émolument fixe et/ou proportionnel perçu suivant la nature et le type d'actes rédigés. L'arrêté du 26 Février 2016 est à votre disposition en salle d'attente ou sur simple demande à l'accueil.*

*Etant précisé qu'il sera dû une rémunération minimum de 50 % calculée sur le total des émoluments proportionnels, fixes et de formalités, débours et autres frais, toutes taxes comprises, pour tout acte qui aurait été préparé et rédigé par les soins de l'office notarial sus-nommé, mais qui n'aurait pas été signé par les parties, indépendamment de tout cas de force majeure.*

### POUR CE QUI CONCERNE LES EMOLUMENTS NON TARIFES

*Il vous sera proposé aux termes d'une lettre de mission approuvée par vos soins, une somme au titre des honoraires non tarifés de l'article L.444-1 et suivants du code de commerce auquel il convient d'ajouter la TVA au taux actuellement en vigueur.*

*Il conviendra de verser le montant de ces honoraires par la comptabilité de l'office de Maîtres Olivier VIX et Nathalie FAUCHER.*

*Cette somme restera définitivement acquise à l'office pour le cas où le(s) signataire(s) déciderai(en)t de ne pas donner suite à leur projet de faire dresser par le notaire, les actes demandés, au titre des consultation(s), recherches, démarches ou calculs de tous ordres que le notaire aurait pu effectuer, et alors même qu'aucun projet n'aurait encore été dressé.*

### POUR LES HONORAIRES DE NEGOCIATION

*Les honoraires en matière de négociation s'élèvent à 4% du prix d'acquisition hors taxes, auxquels se rajoutent la TVA à hauteur de 20 % soit 4,8 % toutes taxes comprises, avec un minimum de €·3·000,00 (trois mille euros) hors taxes, auxquels se rajoutent la TVA à hauteur de 20 % soit 3·600,00 € (trois mille six cent euros) toutes taxes comprises. Toutefois en cas de démarches spécifiques liées au lieu de situation, aux caractéristiques ou au contexte du bien à vendre un devis préalable sera soumis à l'approbation du propriétaire.*